

Reviews

Bibliographie

Droit constitutionnel. Par FRANCOIS CHEVRETTE et HERBERT MARX. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal. 1982. Pp. xv, 1728. (\$68.00)

Les professeurs François Chevette et Herbert Marx viennent de publier un ouvrage de droit constitutionnel de tout premier ordre, fruit de nombreuses années de travail aussi acharné que patient. La publication d'un nouveau "casebook" en droit constitutionnel canadien constitue toujours un événement important. Cet ouvrage ne fait pas exception à la règle et plusieurs aspects de ce livre le marquent tout particulièrement. Il s'agit du premier "casebook" en droit constitutionnel publié en langue française au Canada,¹ et du quatrième "casebook" en droit constitutionnel publié depuis 1970.² La parution de cet ouvrage marque l'acceptation d'une méthode d'enseignement basée largement sur l'analyse des arrêts dans les facultés francophones québécoises, historiquement orientées vers l'enseignement magistral du droit constitutionnel. Mais ce qu'il importe de souligner avant tout c'est la qualité et l'ampleur des commentaires et des notes richement documentés par les auteurs. Il faut aussi mentionner que les auteurs ont l'intention de publier une édition en langue anglaise en 1983.

L'ouvrage est divisé en trois parties: la première³ est consacrée aux principes généraux du droit constitutionnel; la deuxième partie⁴ au partage des compétences législatives, et la troisième⁵ aux libertés publiques. Cette division de la matière permet aux auteurs d'élargir le domaine effectif de l'enseignement du droit constitutionnel, une tendance déjà amorcée par

¹ Plusieurs "casebooks" existent en forme photocopiée, voir H. Brun et G. Tremblay, *Droit public fondamental, Textes et commentaires* (Presses de l'Université Laval, 1973).

² Laskin's *Canadian Constitutional Law* (4^e éd., 1973, 4^e ed. rév. 1975); N. Lyon et R. Atkey, *Canadian Constitutional Law in a Modern Perspective* (1970); J.D. White et R.W. Lederman, *Canadian Constitutional Law* (2^e éd., 1977). Cet ouvrage fait suite aux Grands arrêts de la jurisprudence constitutionnelle au Canada, publié par Herbert Marx en 1974, mais le dépasse largement dans sa conception et son contenu, le premier n'étant qu'un recueil d'arrêts et largement dépourvu de notes et de commentaires.

³ Pp. 1-266.

⁴ Pp. 267-1200.

⁵ Pp. 1201-1623.

White et Lederman⁶ afin de couvrir des sujets trop souvent négligés dans les cours de droit constitutionnel, tels que la souveraineté parlementaire, le statut de la couronne, le rôle des tribunaux, la séparation des pouvoirs. Il est donc possible de se servir de ce "casebook" afin d'offrir un cours de droit constitutionnel touchant une gamme de sujets très large. Pour la même raison le praticien peut s'attendre à y trouver des renseignements qui serviront de base à ses recherches.

Ainsi que le soulignent les auteurs,⁷ il s'agit d'un véritable "casebook" dans la plénitude de cette notion. Fondé sur la jurisprudence, ce "casebook" ne se limite pas à un recueil de textes. Au contraire les textes reproduits servent de base à une analyse et une réflexion sur le droit constitutionnel. Les arrêts sont présentés, analysés et complétés par des notes et des commentaires rédigés par les auteurs. Le choix des arrêts est judicieux reflétant une vision fort objective de l'état du droit constitutionnel contemporain. La jurisprudence est complétée par des notes et des commentaires des auteurs qui constituent l'originalité même de ce livre. S'étendant sur plus de 450 pages, ces notes et commentaires constituent une riche source de réflexion et d'analyse des thèmes abordés par les auteurs. Ce dernier élément augmentera sensiblement la valeur de cet ouvrage pour les praticiens. Nulle part retrouve-t-on à l'heure actuelle une source aussi riche de références à la jurisprudence et aux autres sources de droit constitutionnel.

Le chapitre introductif fait une étude des sources historiques et formelles du droit constitutionnel. Aux autres chapitres, les notes et commentaires sont à la fois une exposition plus approfondie de certaines questions et une critique de l'évolution de la jurisprudence.

L'ouvrage comprend une série de textes constitutionnels fondamentaux.⁸ On y trouve également une liste des abréviations, un index des arrêts, un index thématique et une table des matières, tous soigneusement préparés et imprimés.

Une première question se pose. A 1728 pages, cet ouvrage n'est-il pas trop volumineux? Il serait commode à l'étudiant de pouvoir acheter ce volume en format à feuillets mobiles. De nombreux arrêts pourraient être davantage abrégés.⁹ Mais dans son ensemble, cet ouvrage reflète la complexité et l'ampleur croissante du droit constitutionnel. S'il est long

⁶ *Op. cit.*, note 2.

⁷ P. 2.

⁸ L'Acte de l'Amérique du Nord britannique 1867-75, relative à la validité des lois coloniales, le Statut de Westminster, la Loi sur les mesures de guerre, la Déclaration canadienne des droits et la Loi constitutionnelle de 1982, dans sa version finale sauf en ce qui concerne la date de 1982.

⁹ Par exemple, *Di Iorio et Fontaine c. Le gardien de la prison commune de Montréal*, [1978] 1 R.C.S. 152; Marx et Chevette, pp. 805 à 823.

c'est que les auteurs sont fidèles à leur décision de traiter de tous les éléments du droit constitutionnel qu'ils estiment être importants.

On s'interroge aussi sur un deuxième point. Que penser d'un ouvrage de droit constitutionnel dont une grande partie de la jurisprudence est traduite de l'anglais au français. Traduire un texte est déjà difficile, traduire un texte de droit l'est encore plus, et rendre toutes les nuances du langage et du style des avis du Conseil privé de Londres constitue un défi énorme. N'aurait-il pas été préférable de publier les textes écrits en anglais dans leur version originale? Certains seront peut-être portés à préférer que tout texte juridique au Canada soit étudié dans sa version originale. Maintenir ce principe intégralement équivaut à nier l'effort de bilinguisme étalé au niveau fédéral depuis vingt ans et consacré dans la Loi constitutionnelle 1982,¹⁰ articles 16 à 22. Plus concrètement on ne saurait faire abstraction à ce que la majorité des juristes canadiens anglophones et francophones ainsi que les étudiants préfèrent étudier les textes juridiques dans leur langue maternelle ou sont incapables de le faire dans une autre langue. Le choix de publier un tel ouvrage entièrement en français se justifie donc pleinement. Cet ouvrage contribue à rendre beaucoup plus accessible aux étudiants et au grand public francophone le droit constitutionnel canadien. Ceci étant dit, il faut signaler que certaines traductions sont mieux réussies que d'autres, on n'y trouve pas toujours l'uniformité de style et de terminologie qu'on pourrait souhaiter. Le praticien soucieux de l'intérêt de son client aura intérêt à consulter la version originale afin d'en saisir toutes les nuances. Cependant, la qualité générale de la traduction est d'un très haut niveau.

A la fin de nombreux chapitres les auteurs ajoutent de courts extraits de jugements pour des fins pédagogiques en demandant au lecteur de résoudre le problème posé au tribunal. Il s'agit d'un moyen original de poser des questions aux étudiants. Cependant des questions formulées par les auteurs seraient tout aussi utiles pour des fins pédagogiques.

Publier un "casebook" est toujours un défi, publier un "casebook" en 1982 au moment où la Constitution prend un tournant majeur à la suite de l'adoption d'une Charte enchâssée des droits et libertés constitue un défi de tout premier ordre. Les auteurs ont su le relever avec grand succès. Cet ouvrage mérite immédiatement sa place parmi les autres "casebooks" de droit constitutionnel canadien et à maints égards il les dépasse déjà. Nous souhaitons qu'une version en langue anglaise soit bientôt disponible afin que tous ceux qui ne maîtrisent pas le français puissent se rendre compte des richesses de cet ouvrage.

A.L.C. DE MESTRAL*

* * *

¹⁰ Ch. 11 (R.-U.).

* A.L.C. de Mestral, Faculté de Droit, Université McGill, Montréal.